

## Particuliers

### Cotisation due à la Caisse de garantie du logement locatif social (Formulaire 15268\*06)

[Accéder au Formulaire – Cerfa 15268\\*06](#)

Permet de déclarer les cotisations dues à la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS).

Ville de  
Saint  
Bonnet  
de mure



Mairie de Saint Bonnet de Mure

34 avenue de l'Hôtel de Ville  
69720 - Saint Bonnet de Mure

[04 78 40 95 55](tel:0478409555)

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 8h-12h / 13h30-19h

Mardi : 8h-12h / 13h30-17h30

Mercredi : 8h-12h / 13h30-17h30

Jeudi : 8h-12h / 13h30-17h30

Vendredi : 8h-12h / 13h30-16h30

Crédit photos : François Boisjoly, Chart Photography, Vincent Moncorgé, Ville de Saint Bonnet de Mure